

**FR**

Bruxelles, le 11 février 2022

|  |
| --- |
| **566e SESSION PLÉNIÈRE19 et 20 janvier 2022SYNTHÈSE DES AVIS ADOPTÉS** |
| Ce document est disponible dans les langues officielles sur le site internet du CESE à l’adresse suivante:<https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/plenary-session-summaries>Les avis mentionnés peuvent être consultés en ligne au moyen du moteur de recherche du CESE:[https://dmsearch.eesc.europa.eu/search/opinion](https://dmsearch.eesc.europa.eu/search/ecdocs) |

**Table des matières**

[1. **UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ET COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE** 3](#_Toc94866793)

[2. **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ** 7](#_Toc94866794)

[3. **TRANSPORTS, ÉNERGIE, INFRASTRUCTURES ET SOCIÉTÉ
DE L’INFORMATION** 13](#_Toc94866795)

[4. **MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION** 16](#_Toc94866796)

[5. **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT** 22](#_Toc94866797)

# **UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ET COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

* ***Révision de la directive sur la taxation de l’énergie (DTE)***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur:** | Thord Stefan BACK (groupe des employeurs — SE) |
| **Corapporteur:** | Philippe CHARRY (groupe des travailleurs — FR) |

 |
| **Référence:**  | COM(2021) 563 finalEESC-2021-04779-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* accueille favorablement l’objectif de la proposition à l’examen, en ce qu’elle met à jour et cherche à préciser le cadre de la directive de 2003 et qu’elle vise à ce que la taxation soit structurée d’une manière qui favorise les énergies non fossiles à caractère durable. Le CESE regrette cependant qu’au titre de la proposition à l’examen, la fiscalité des biocarburants soit liée de manière excessivement rigide à la catégorisation opérée dans la directive sur les énergies renouvelables (RED), et il estime que la rareté des carburants de substitution et, en conséquence, leur niveau de coût élevé appellent à adopter une attitude plus souple à l’égard des biocarburants admissibles, y compris concernant le niveau minimal d’imposition, lequel devrait être nettement inférieur à celui qui s’applique aux combustibles fossiles;
* est d’avis que l’augmentation du niveau minimal de taxation peut avoir des effets sociaux négatifs, en induisant une précarité en matière d’énergie ou de mobilité, et il se félicite de constater que les États membres ont la possibilité d’appliquer aux combustibles de chauffage et à l’électricité qui sont utilisés par les ménages vulnérables et les organisations reconnues comme caritatives un niveau de taxation inférieur aux seuils minimaux, et qu’il est proposé une exonération totale d’imposition pendant dix ans pour le combustible de chauffage et l’électricité utilisés par les «ménages vulnérables»;
* recommande d’utiliser la notion de «précarité énergétique», qui est un phénomène d’ordre qualitatif (perception du froid, de l’humidité, niveau de confort) et quantitatif (dépenses énergétiques, seuil de pauvreté) qui ne saurait être appréhendé de son seul point de vue quantitatif comme le fait la proposition de directive avec la notion de «ménages vulnérables». Le CESE affirme que la fiscalité écologique doit aussi, de façon explicite, poursuivre des objectifs sociaux, dans l’intérêt de son acceptabilité sociale; dès lors que se pose la question de la «répartition» du produit de la taxe, il recommande que les recettes fiscales engendrées soient rétrocédées, par exemple, aux personnes les plus durement touchées;
* souligne que dans beaucoup d’États membres, l’opinion se montre aujourd’hui particulièrement attentive aux difficultés financières suscitées par les coûts de l’énergie. Le CESE estime qu’il est possible de contribuer de manière significative à résoudre ces problèmes en augmentant considérablement les investissements dans les énergies renouvelables et en adaptant le système européen de tarification de telle façon qu’il reflète le prix de toutes les formes d’énergie, y compris les moins chères. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le système actuel d’enchères sur le marché de gros de l’électricité;
* enfin, met en garde contre le risque de déclencher des effets négatifs sur la compétitivité de l’industrie européenne et tient pour essentielle la proposition de la Commission de permettre aux États membres d’accorder des réductions de taxes en faveur des entreprises qui sont grandes consommatrices d’énergie, ainsi que dans les cas où sont conclus des accords visant à améliorer l’efficacité énergétique, afin de préserver la compétitivité de l’industrie de l’Union, sachant qu’ailleurs dans le monde, la plupart des économies ont jusqu’à présent échoué à adopter des mesures concrètes en faveur du climat.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Georgios MELEAS* |
| *Tél.:* | *+32 25469795* |
| *Courriel:* | *Georgios.Meleas@eesc.europa.eu* |

* ***Les atouts des régions ultrapériphériques pour l’Union européenne***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur:** | Joël DESTOM (groupe «Diversité Europe» — FR) |
| **Corapporteur:** | Gonçalo LOBO XAVIER (groupe des employeurs — PT) |
|  |
| **Références:**  | Avis exploratoire à la demande de la présidence française de l’UE)EESC-2021-05077-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* reconnaît que les régions ultrapériphériques (RUP), malgré les milliers de kilomètres qui les séparent du continent européen, sont des régions faisant partie intégrante de l’UE. Les régions ultrapériphériques (RUP) sont des îles, des archipels et un territoire terrestre (Guyane française). Parmi elles, neuf régions sont situées dans l’océan Atlantique occidental, le bassin des Caraïbes, la forêt amazonienne et l’océan Indien. Il souligne également que les RUP représentent lʼEurope dans le monde, offrent à l’Europe un espace maritime inégalé par aucune autre puissance et de multiples atouts géostratégiques;
* demande à la Commission de considérer les atouts considérables que les RUP ont à apporter pour le futur de lʼEurope afin de les définir comme des laboratoires pour favoriser des avancées à lʼéchelle mondiale (autonomie alimentaire et énergétique de lʼEurope, transition écologique, tourisme durable, inclusion sociale, implication des organisations de la société civile, etc.). Les RUP peuvent devenir des modèles à dupliquer dans les différents bassins géographiques où elles sont situées;
* souligne lʼimportance d’un système alimentaire solide et résilient, qui fonctionne en toutes circonstances et soit capable de fournir aux citoyens des denrées alimentaires en suffisance à des prix abordables. La stratégie «De la ferme à la table» est une nouvelle approche globale qui met en lumière à quel point les Européens estiment la durabilité alimentaire. Il s’agit d’un moyen d’améliorer les modes de vie, la santé et l’environnement. La politique européenne dans les RUP doit conduire à l’indépendance alimentaire de ces territoires afin d’en faire des démonstrateurs pour l’Europe;
* demande à la Commission d’élaborer des orientations politiques solides pour le tourisme: l’objectif est de rassembler et de réfléchir à un changement d’échelle, intégrant les principes de durabilité dans toutes les activités, pour tous les métiers, car le tourisme joue un rôle majeur dans le développement des RUP;
* demande à la Commission de prendre en compte la spécificité des RUP dans le calendrier de travail de la Commission relatif à la stratégie «De la ferme à la table» et de sʼassurer que les programmes nationaux du POSEI (Programme dʼoptions spécifiques à lʼéloignement et à lʼinsularité) respectent lʼobjectif central de promotion dʼune agriculture durable;
* demande à la Commission de ne pas réduire le soutien spécifique aux RUP, dans le contexte économique d’une reprise post-COVID-19, car elles ont besoin de moyens financiers adéquats pour être en mesure d’atteindre les objectifs définis dans la stratégie de l’UE définie par le paquet de mesures «Ajustement à lʼobjectif 55»;
* demande à la Commission de sʼassurer que lʼapplication de lʼarticle 349 TFUE ne fera pas obstacle à la révision de la législation en matière de climat, dʼénergie et de transport afin dʼaligner les textes actuels sur les ambitions fixées pour 2030 et 2050;
* demande à la Commission de réorganiser le processus de consultations publiques de la Commission, afin que tout citoyen ou toute entreprise puisse y répondre sans lʼobligation préalable dʼinscription au registre de la transparence. Lʼassociation de la société civile à lʼélaboration des programmes européens doit être une réalité, et sʼorganiser en lien direct avec les véritables acteurs des territoires.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Georgios MELEAS* |
| *Tél.:* | *+32 25469740* |
| *Courriel:* | *Georgios.Meleas@eesc.europa.eu* |

* ***Politique économique de la zone euro (2022)***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur:** | Juraj SIPKO (groupe «Diversité Europe» — SK) |
|  |
| **Référence:**  | COM(2021) 742 final |
| EESC-2021-05532-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* demande la mise en œuvre de politiques concrètes et efficaces sur la voie de la transformation complexe mais nécessaire de l’ensemble de la société;
* souligne la nécessité d’une révision des règles budgétaires du cadre législatif, visant à le simplifier et à en assurer le suivi;
* constate que la pandémie de COVID-19 a frappé la plupart des pays en cours de correction des déséquilibres macroéconomiques et qu’elle a interrompu la réduction des ratios de la dette au PIB, tandis que la hausse du prix du logement s’est accélérée, ce qui suggère une aggravation globale des conditions macroéconomiques;
* met en évidence les déséquilibres extérieurs importants qui se manifestent au sein de l’Eurosystème — TARGET2, créant les différences les plus importantes entre les pays depuis leur développement;
* suit de près l’augmentation rapide de l’inflation depuis le début de l’année 2021, principalement liée à la forte reprise des prix de l’énergie par rapport aux niveaux historiquement bas pendant la pandémie, à la perturbation des chaînes d’approvisionnement et à l’augmentation des coûts de transport, et s’attend à ce que la croissance des prix se ralentisse en 2022 et 2023, les niveaux d’inflation revenant à la moyenne passée;
* appelle à des progrès supplémentaires pour achever l’union des marchés des capitaux;
* suit les divergences croissantes entre les États membres, mais aussi au sein de l’Union et des pays de la zone euro, et soutient l’adoption d’une combinaison de politiques économiques qui utilisent efficacement les ressources nationales disponibles pour relancer le processus de convergence;
* souligne la nécessité de mettre au point des indicateurs appropriés pour surveiller les inégalités et la pauvreté;
* plaide pour que des mesures urgentes soient adoptées et mises en œuvre pour lutter contre le changement climatique, y compris l’élaboration d’indicateurs de base pour mesurer les conséquences socio-économiques de la crise;
* souligne que les effets néfastes de la crise climatique auront une incidence majeure sur la stabilité macroéconomique et sociale;
* se félicite de la décision de la BCE et de la Commission européenne de lancer un débat sur l’introduction d’un euro numérique;
* attire l’attention sur l’évolution défavorable de l’insolvabilité des petites et moyennes entreprises, qui pourrait perturber la stabilité du secteur financier, principalement le secteur bancaire, et demande la mise en place des mesures nécessaires pour préserver la stabilité du système financier;
* souligne la nécessité de se préparer à d’autres possibles crises virales et de créer les conditions d’une réduction des dépenses de santé engendrées par la pandémie, tout en instaurant de meilleures conditions pour la santé de tous les travailleurs participant à la création de valeur au sein de la société.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Krisztina Perlaky-Toth* |
| *Tél.:* | *+32 25469740* |
| *Courriel:* | Krisztina.PerlakyToth*@eesc.europa.eu* |

# **EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET CITOYENNETÉ**

* ***EURES — pour une meilleure intégration des marchés du travail***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur:** | Dimitar MANOLOV (groupe des travailleurs — BG) |
| **Référence:**  | Avis d’initiativeEESC-2021-01652-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* encourage les initiatives prises aux niveaux européen et local en vue de développer un marché du travail européen qui soit plus réactif et accessible pour tous les citoyens, sans distinction de nationalité, sexe, âge ou statut social. La transparence et l’accessibilité des services d’information, d’accompagnement et de placement sur le marché de l’emploi revêtent une importance cruciale pour consolider et développer le marché du travail européen.
* estime que l’évolution des rapports sociaux et économiques depuis les quelque 27 années qui se sont écoulées depuis la création d’EURES exige d’améliorer ses services et d’introduire plus de clarté et de visibilité dans les résultats concrets de l’action menée par les services publics de l’emploi;
* est d’avis que les nouvelles réalités qui se font jour après le départ du Royaume-Uni et dans le sillage de la pandémie de COVID-19, l’évolution dynamique de l’environnement socio-économique dans l’Union et l’EEE, ainsi que l’intégration du réseau EURES dans le giron de l’Autorité européenne du travail, appellent également une lecture actualisée du cadre réglementaire dans lequel s’inscrit le réseau EURES. Il faut aussi garder à l’esprit que, depuis sa création, aucun changement substantiel n’a été apporté au réseau EURES au fil du temps afin d’en mettre à jour en temps utile les missions et les activités;
* a la conviction que, dans le cadre des activités qu’il mène, le réseau EURES pourrait potentiellement assurer une analyse approfondie et un suivi des processus liés à la mobilité des travailleurs. Grâce à son portail électronique, il serait en mesure de fournir des informations synthétiques et d’accompagner les demandeurs d’emploi comme les employeurs, à bien plus grande échelle que ce qui se fait actuellement. À la suite de son intégration dans le giron de l’Autorité européenne du travail, les activités du réseau EURES pourraient être étendues et optimisées dans le but de maximiser l’impact des ressources humaines et financières investies;
* demande que soit lancée une consultation publique sur la modernisation du réseau et du portail EURES, et qu’une évaluation de l’efficacité des services fournis soit réalisée conjointement avec les partenaires sociaux, tant au niveau national qu’au niveau européen;
* a la conviction qu’il est indispensable de procéder à une analyse systématique et détaillée des activités du réseau EURES à la lumière de son intégration dans le mécanisme général de fonctionnement de l’Autorité européenne du travail. Son rattachement à l’Autorité offre au réseau des capacités et des possibilités plus étendues pour développer ses activités de lutte contre les pratiques abusives sur le marché du travail, ainsi que pour faciliter la mobilité des travailleurs et mieux informer les personnes qui en font usage de ses tenants et aboutissants comme des défis qui s’y rapportent.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Triin Aasmaa* |
| *Tél.:* | *+32 25469524* |
| *Courriel:* | *Triin.Aasmaa@eesc.europa.eu* |

* ***Vers un nouveau modèle de soins pour les personnes âgées: tirer les enseignements de la pandémie de COVID-19***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur:** | Miguel Ángel CABRA DE LUNA (groupe «Diversité Europe» — ES) |
|  |  |
| **Référence:**  | Avis d’initiativeEESC-2021-03510-00-00-AC |

**Points clés:**

En ce qui concerne les modèles de soins, le CESE:

* estime que la prise en charge des personnes âgées dépendantes devrait être intégrée dans l’élaboration des politiques de l’UE dans la perspective de la transition démographique et faire l’objet d’un débat lors de la conférence sur l’avenir de l’Europe;
* propose la création d’un observatoire européen des soins aux personnes âgées, qui permettrait de collecter des données, de comparer les bonnes pratiques entre les différents modèles nationaux, de recenser les faiblesses structurelles et de fournir un soutien technique pour faciliter l’adoption des orientations politiques de l’UE;
* se félicite que la Commission prenne l’initiative d’établir une nouvelle stratégie européenne en matière de soins et d’accompagnement, et demande instamment qu’elle soit concrétisée dans les meilleurs délais et que l’on associe à son élaboration les organes consultatifs et les partenaires sociaux européens, aux différents niveaux qui sont les leurs;
* s’engage à mettre en place, avant la fin de la législature actuelle, un groupe ad hoc chargé de mettre en œuvre diverses initiatives relatives à la prise en charge des personnes âgées, au vieillissement et au défi de l’allongement de la vie;
* estime que les États membres doivent mettre en place ou mettre à jour les lois existantes sur l’accompagnement des personnes âgées et la préservation de leur autonomie pour faire face aux problèmes qui se posent en matière de prévention, de perte d’autonomie et d’autodétermination des personnes âgées;
* propose que la Commission formule des propositions sur l’anticipation, la prévention et l’apparition de la perte d’autonomie des personnes âgées en vue de les inclure dans la stratégie relative aux soins de santé et dans les futures orientations sur l’autonomie des personnes âgées, qui seront élaborées sur la base de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées;
* propose que l’Union européenne établisse, pour mieux en délimiter les concepts, une définition uniforme de la dépendance et du besoin de recevoir l’assistance d’autres personnes en conséquence de la perte d’autonomie, en tenant compte de la diversité des approches adoptées dans les différents pays et de la liberté de choix dont ils disposent pour concevoir leurs systèmes de protection sociale.

En ce qui concerne les structures, le CESE:

* estime que la désinstitutionnalisation des soins dispensés aux personnes âgées dans les établissements de soins doit être soutenue par la fourniture de services de proximité adéquats, favorisant l’autonomie, l’indépendance, la capacité se gérer seules et les relations sociales de celles d’entre elles qui en dépendent. L’économie sociale peut jouer un rôle clé à cet égard. Il convient de parer aux carences des systèmes de soins mises en évidence par la pandémie au moyen des fonds pertinents de l’UE, à savoir les Fonds structurels et de cohésion de l’UE, la facilité pour la reprise et la résilience et le programme de l’UE pour la santé (EU4Health).

Sur les ressources, le CESE:

* estime qu’il convient de garantir un financement public suffisant au sein des systèmes de sécurité sociale, conformément à la demande existante et tout en garantissant des services de qualité;
* recommande de subordonner tant l’allocation de places aux centres conventionnés que le renouvellement de leurs contrats au respect du ratio entre nombre de membres du personnel et nombre de résidents ainsi qu’à d’autres critères garantissant la meilleure qualité possible;
* s’agissant de financer les soins et l’accompagnement des personnes âgées en s’adressant à tous, le CESE est d’avis qu’un débat bien structuré doit avoir lieu, entre les différents niveaux et les divers acteurs;
* propose que soient mises en place des mesures visant à garantir une formation adéquate aux aidants, grâce au développement de parcours de formation spécialisés et institutionnalisés pour le personnel soignant, et que pour pouvoir travailler dans les services d’aide sociale aux personnes âgées, il soit exigé un certificat officiel attestant des compétences de base. Il préconise également le recours à des passerelles pour la reconnaissance de ces qualifications d’un pays à l’autre, ainsi que l’allocation de ressources du Fonds social européen pour financer la formation des aidants de personnes âgées;
* estime que la question du personnel soignant européen et tous les aspects connexes, y compris le droit à la négociation collective, devraient être intégrés dans le dialogue social européen;
* estime que toutes les parties prenantes impliquées dans la prise en charge des personnes âgées devraient mieux tirer parti des innovations découlant des technologies numériques.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Valeria Atzori* |
| *Tél.:* | *+32 25468774* |
| *Courriel:* | *Valeria.Atzori@eesc.europa.eu* |

* ***État de droit et Fonds pour la relance***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur:** | Christian BÄUMLER (groupe des travailleurs — DE) |
|  |
| **Référence:**  | Avis d’initiativeEESC-2021-04965-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* souligne qu’il est essentiel d’imposer des sanctions élevées et dissuasives en cas de défaillances systématiques de l’état de droit qui mettent en péril le budget de l’Union européenne;
* attache la plus haute importance à ce que les programmes de relance présentés par les États membres définissent les mesures grâce auxquelles ils comptent renforcer l’état de droit;
* demande que l’ensemble des programmes financés par le budget de l’Union européenne soient soumis aux prescriptions légales relatives à la liberté d’information et à la transparence;
* plaide pour faire de la participation à la coopération renforcée concernant le Parquet européen une condition à la participation à des programmes financés par le budget de l’Union européenne;
* demande de transformer l’Office européen de lutte antifraude (OLAF) en une Agence pour l’état de droit et l’efficacité administrative;
* estime que les lacunes systématiques en matière d’état de droit dans les États membres ont une incidence négative sur le budget de l’Union et demande qu’il incombe aux États membres de prouver que la mise en œuvre des programmes financés par l’Union et la protection du budget de l’Union sont garanties;
* réclame de l’Union européenne qu’elle protège contre des ingérences indues les organisations non gouvernementales qui s’engagent en faveur des droits humains et de l’état de droit et qu’elle les aide à se financer;
* se prononce pour que les institutions européennes lancent, de concert avec la société civile, une campagne intitulée «Mon UE, mes droits», qui inviterait à un dialogue à l’échelle de l’Union sur l’importance de l’état de droit.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *June Bedaton* |
| *Tél.:* | *+32 25468134* |
| *Courriel:* | *June.Bedaton@eesc.europa.eu* |

* ***Le dialogue social comme outil en faveur de la santé et de la sécurité au travail***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure:** | Franca SALIS-MADINIER (groupe des travailleurs — FR) |
| **Référence:**  | Avis exploratoire à la demande de la présidence française du Conseil de l’UEEESC-2021-04965-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* partage l’avis de la Commission dans sa stratégie 2021-2027 sur la santé et la sécurité au travail (SST) et considère que le dialogue social (DS) est un outil incontournable pour atteindre les trois objectifs clés: l’anticipation et la gestion des changements du monde du travail résultant des transitions écologique, numérique et démographique; l’amélioration de la prévention des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP); et la préparation à d’éventuelles crises sanitaires futures;
* recommande une analyse prospective complète et intégrée de l’impact de la transition numérique sur le marché du travail de façon à anticiper les bouleversements qu’elle comporte et développer une stratégie de SST à long terme;
* recommande l’élaboration de nouvelles lignes directrices, en accordant une attention particulière à la prévention des risques psychosociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS), et estime que l’accord-cadre européen de 2002 n’est pas adapté pour relever les nouveaux défis posés par le télétravail;
* invite l’inspection du travail à effectuer le contrôle des conditions de télétravail, à la demande de l’employé et dans le respect de sa vie privée, conformément aux règles nationales en vigueur;
* recommande un contrôle étroit du coût des MP telles que les cardiopathies et le burn-out, de façon à dégager, au niveau approprié, des mesures pertinentes s’inscrivant dans le droit fil de la vision zéro;
* appelle à développer une culture de la prévention grâce à la formation des acteurs du DS, à la sensibilisation aux risques émergents, ainsi qu’au renforcement et à la diffusion des ressources disponibles;
* considère qu’en vertu de l’article 155, paragraphe 2, du TFUE, les accords conclus entre PS doivent donner lieu à une mise en œuvre dans les EM; demande à la Commission d’examiner avec les partenaires sociaux la mise en œuvre des accords autonomes et le processus de demande conjointe de décision du Conseil, dans le respect de l’autonomie des partenaires sociaux et conformément à la procédure prévue à l’article 155 du TFUE;
* encourage le développement de normes de référence et d’outils d’évaluation des risques prêts à l’emploi, particulièrement utiles aux très petites et moyennes entreprises. Les PME ont besoin des orientations, de la formation et du soutien financier adéquats pour se conformer aux obligations en matière de SST;
* préconise la mise en place d’un dispositif permettant l’évaluation de l’impact des initiatives législatives, des accords collectifs et des plans d’action européens, et réitère sa recommandation[[1]](#footnote-1) d’un inspecteur du travail pour 10 000 travailleurs;
* concernant la lutte contre les cancers liés au travail, appelle à une position plus ambitieuse couvrant les 50 agents cancérigènes prioritaires, les substances reprotoxiques, les médicaments dangereux, et intégrant le stress[[2]](#footnote-2) et le travail posté[[3]](#footnote-3);
* appelle à une législation européenne sur les RPS. Une démarche de prévention efficace doit agir sur l’environnement de travail et non uniquement sur la santé mentale de l’individu;
* considère que l’élaboration d’une politique de prévention globale, durable et intégrée nécessite la réactivation du projet de directive sur les TMS;
* demande que la législation sur l’intelligence artificielle (IA)[[4]](#footnote-4) soit amendée; recommande que les évaluations de la conformité par des tiers soient obligatoires pour toutes les formes d’IA à haut risque;
* appelle à inclure les travailleurs des plateformes dans le champ d’application du cadre stratégique. Il convient de garantir les droits à s’organiser, être représentés et négocier collectivement, et d’étendre les droits à la protection sociale à ces travailleurs.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Cinzia Sechi* |
| *Tél.:* | *+32 25469788* |
| *Courriel:* | *Cinzia.Sechi@eesc.europa.eu* |

# **TRANSPORTS, ÉNERGIE, INFRASTRUCTURES ET SOCIÉTÉ DE L’INFORMATION**

* ***NAIADES III***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur:** | Marian KRZAKLEWSKI (groupe des travailleurs — Pologne) |
|  |
| **Référence:**  | COM(2021) 324 final |
| EESC-2021-04174-00-00-AC |

**Points clés:**

* Le Comité estime que le secteur du transport par voies navigables intérieures dispose encore d’un potentiel inexploité. La communication à l’examen tient compte des problèmes de taille auxquels est confronté dans son développement ce mode de transport et, sur un plan de principe, le CESE soutient les orientations et objectifs qui y sont présentés.

Dans un contexte où la demande de transport évolue et le chiffre d’affaires des ports maritimes augmente, il s’avère indispensable qu’en Europe, les transports soient adaptés en permanence aux besoins d’aujourd’hui comme de demain. Le CESE demande que cette démarche soit exécutée en prenant appui sur le principe de la multimodalité et de la navigation intelligente, qui implique d’exploiter de manière optimale les atouts de chacun des modes de transport, de manière à obtenir les meilleurs résultats possibles, tout en en augmentant la sécurité et en atténuant la charge qu’ils font peser sur l’environnement.

Pour ce qui est du contenu de la communication, le Comité recommande d’établir une hiérarchie dans les orientations de changement qui sont proposées. Il estime qu’il sera plus aisé d’atteindre les objectifs préconisés en fixant deux priorités essentielles, à savoir, 1) sur le long terme, développer et entretenir l’infrastructure de voies navigables et, 2) à court terme, déployer ce mode de transport à l’intérieur des villes.

* Selon le CESE, les changements envisagés s’avéreront inopérants s’ils ne peuvent s’appuyer sur les infrastructures voulues, jetant les fondations sur lesquelles ce type de transport pourra asseoir son épanouissement et sa pérennité. Le développement du transport par voies navigables dans les villes exige des conditions spécifiques, par exemple la création des infrastructures pour que les acheminements dits «du dernier kilomètre» puissent être réalisés grâce aux voies navigables, pour les personnes comme pour les biens. Dans le même temps, il importe que le développement du transport par voies navigables dans les villes contribue à améliorer la qualité de vie.
* Prévoir des mécanismes de financement appropriés constitue un enjeu primordial. Au titre des programmes actuels et futurs de l’Union européenne, il s’impose de garantir le financement des investissements des infrastructures et de l’innovation technologique.

Il convient d’insister tout particulièrement sur les questions en rapport avec la situation des équipages. Les nouvelles technologies nécessitant de nouvelles aptitudes, il s’impose d’investir dans les compétences et les qualifications. En outre, les conditions d’emploi, y compris les règles relatives au temps de travail, la législation adéquate en matière de protection sociale pour le détachement de travailleurs et la santé et la sécurité au travail dans le secteur doivent être améliorées.

Un des problèmes qui affectent actuellement le secteur est celui du faible niveau des rémunérations qu’il offre, en particulier en Europe centrale et orientale, de sorte que le transport par voies navigables intérieures ne fait pas figure de secteur professionnel attrayant. On y observe un phénomène de vieillissement des équipages, dès lors que les jeunes ne manifestent pas le souhait d’y travailler. De même, il ne suscite pas l’intérêt des femmes. Il en résulte qu’il subit une pénurie de main-d’œuvre et que ses perspectives de développement s’en trouvent limitées.

Le CESE tient également à relever que nombre d’annonces et d’activités envisagées n’ont pas été mises à exécution. Aussi est-il également nécessaire que les pouvoirs publics européens, nationaux et locaux se mobilisent et fassent preuve de détermination pour atteindre les objectifs exposés. Cette exigence vaut aussi pour les sources de financement, qui doivent comporter des ressources tant européennes que nationales. Malheureusement, le CESE regrette de constater que les investissements dans le transport par voies navigables intérieures ne figurent que dans une mesure limitée dans les plans nationaux pour la reprise présentés par les États membres.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Erika Paulinova* |
| *Tél.:* | *+32 25468457* |
| *Courriel:* | *Erika.Paulinova@eesc.europa.eu* |

* ***Un marché ferroviaire durable compte tenu de la pandémie de COVID-19 — prolongation de la période de référence***

|  |
| --- |
| **Avis de catégorie C** |
| **Référence:**  | COM(2021) 832 final |
| EESC-2021-00120-00-00-AC |

La proposition à l’examen vise à assurer l’extension et la continuité des mesures extraordinaires actuelles mises en place pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur le transport ferroviaire et pour préserver l’intégrité de l’espace ferroviaire unique européen.

Le 7 octobre 2020, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le règlement (UE) 2020/1429 arrêtant des mesures pour un marché ferroviaire durable compte tenu de la propagation de la COVID-19.

L’objectif du règlement était de permettre aux parties prenantes du secteur ferroviaire de mieux faire face aux conséquences financières de la pandémie de COVID-19 et de répondre à leur besoin urgent de liquidités, par la réduction, la remise ou le report des redevances perçues pour l’ensemble des prestations minimales et pour l’accès à l’infrastructure reliant les installations de service.

La Commission a exercé cette délégation de pouvoir à deux reprises et prolongé la période de référence jusqu’au 31 décembre 2021. Le pouvoir d’adopter des actes délégués en vue de prolonger la période de référence, conféré à la Commission pour une période d’un an à compter du 13 octobre 2020, a aujourd’hui expiré.

Il convient donc de modifier le règlement (UE) 2020/1429 afin de prolonger encore la période de référence. Étant donné que la pandémie n’est pas encore terminée et que les évolutions futures restent en partie imprévisibles, il est également nécessaire de déléguer à la Commission le pouvoir de proroger davantage la période susmentionnée, à chaque fois pour une durée maximale de six mois, dans le prolongement du cadre juridique existant.

Il est dès lors proposé de prolonger la période de référence jusqu’au 30 juin 2022 et d’habiliter la Commission à adopter des actes délégués pour la prolonger encore jusqu’au 31 décembre 2023. Il est également proposé que la délégation de pouvoir prenne fin à la même date, à savoir le 31 décembre 2023. Toutes les autres dispositions du règlement actuel devraient rester inchangées.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Agota Bazsik* |
| *Tél.:* | *+32 25468658* |
| *Courriel:* | *Agota.Bazsik@eesc.europa.eu* |

# **MARCHÉ UNIQUE, PRODUCTION ET CONSOMMATION**

* ***IA dans les MPME***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure:** | Marie-Françoise GONDARD-ARGENTI (groupe des employeurs — FR) |
|  |
| **Référence:**  | Avis d’initiativeEESC-2021-03554-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* souligne, d’une part, que les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) adopteront l’intelligence artificielle (IA) dans la mesure où elle est fiable, inclusive et durable, et si elle s’inscrit dans un cadre économique et social respectueux de l’environnement, et, d’autre part, que le respect des droits fondamentaux et sociaux et le renforcement des exigences de transparence favoriseront la confiance et l’appropriation de l’IA par l’ensemble des citoyens et des MPME;
* attire l’attention sur le fait que les travailleurs indépendants et les micro, petites et moyennes entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la transition numérique et écologique de l’Union, et qu’il convient dès lors de leur accorder un accès égal à l’IA;
* relève que les MPME soucieuses de transformation numérique se heurtent à d’importantes difficultés internes et externes: coûts, manque d’infrastructures à haut débit dans certains territoires, accès aux financements, ressources humaines, information, formation, etc.
* demande que les micro, petites et moyennes entreprises disposent d’outils simples, d’un financement accessible, d’un accès aux données de qualité et en quantité suffisante, de même qu’elles aient accès à l’expérimentation grandeur nature;
* estime qu’un soutien efficace aux micro, petites et moyennes entreprises en matière d’adoption de l’IA nécessite une volonté politique forte à tous les niveaux, une coopération étroite avec toutes les parties prenantes de la société civile organisée et un dialogue social de qualité dans les États membres, et qu’un soutien personnalisé et ciblé à l’IA ainsi qu’une législation intelligente et inclusive sont des éléments essentiels pour garantir la sécurité juridique et la confiance;
* recommande la diffusion rapide à tous les acteurs concernés et, en priorité, aux chefs d’entreprise de l’outil pédagogique que représente la «boîte à outils» figurant dans l’étude publiée par le CESE à ce sujet et décrivant les différentes étapes de l’utilisation de l’IA par les MPME.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Colombe GREGOIRE* |
| *Tél.:* | *+32 25469286* |
| *Courriel:* | *Colombe.Gregoire@eesc.europa.eu* |

* ***Stratégie «nouvelle génération» en faveur des PME***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure:****Corapporteur:** | Milena ANGELOVA (groupe des employeurs — BG)Panagiotis GKOFAS (groupe «Diversité Europe» — EL) |
| **Référence:**  | Avis d’initiativeEESC-2021-03668-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* plaide pour que l’UE et les États membres fournissent aux PME un environnement favorable et des mesures de financement et de soutien adéquates, et souligne l’importance d’un cadre stratégique et réglementaire adapté à l’avenir;
* demande une rationalisation des procédures administratives afin d’éviter de concentrer les ressources sur des activités qui entravent les efforts de développement des entreprises, et suggère que la Commission européenne et les États membres élaborent et mettent en œuvre rapidement un processus de demande unique pour les PME, afin de faciliter et d’accélérer leur accès aux fonds européens;
* réitère sa proposition de créer et de développer un réseau de «médiateurs financiers», qui suivraient la mise en œuvre des mesures visant à améliorer la liquidité à court terme des PME;
* voit dans le fait de permettre un fonctionnement fluide des marchés intérieurs et internationaux une mesure importante à court terme et invite les États membres à consentir des efforts particuliers en vue d’offrir aux PME des possibilités de soumissionner et d’obtenir des marchés publics, à accélérer les investissements publics en général afin d’accroître le chiffre d’affaires des entreprises et à appliquer de manière efficace la directive sur les retards de paiement;
* suggère que les relations entre les organisations de PME au niveau de l’UE et au niveau national et le réseau des représentants des PME soient encore renforcées, et attend avec intérêt la nomination prochaine d’un représentant de l’UE pour les PME chargé de mener réellement ce processus.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Colombe GREGOIRE* |
| *Tél.:* | *+32 25469286* |
| *Courriel:* | *Colombe.Gregoire@eesc.europa.eu* |

* ***Normes de performance CO2/Voitures neuves***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur:** | Dirk BERGRATH (groupe des travailleurs — DE) |
| **Corapporteur:** | Bruno CHOIX (groupe des employeurs — FR) |
| **Référence:**  | COM(2021) 556 finalEESC-2021-04839-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* partage l’avis selon lequel les nouvelles immatriculations de voitures et de camionnettes dans l’Union européenne devraient permettre de parvenir à une réduction de 100 % des émissions de l’ensemble du parc automobile d’ici à 2035;
* soutient la proposition d’objectifs de réduction des émissions de CO2 à l’échelle du parc de l’UE pour les voitures particulières neuves de 55 % (par rapport à l’objectif de 2021) et aussi, plus généralement, l’objectif de réduction de 50 % pour les véhicules utilitaires légers à partir de 2030;
* souligne que les limites imposées au parc automobile donnent une impulsion très puissante et efficace pour l’évolution technologique du secteur;
* répète sa ferme conviction que la mobilité individuelle doit rester accessible et abordable pour tous, en particulier pour les personnes qui n’ont pas accès à des transports publics de qualité ni à d’autres solutions de mobilité pour se déplacer quotidiennement entre leur domicile et leur lieu de travail;
* réitère son appel en faveur d’une évaluation afin d’y inclure l’état d’avancement concernant la qualification, la (reconversion et la) formation du personnel, ainsi qu’une analyse actualisée des domaines où des mesures (supplémentaires) sont nécessaires pour améliorer encore les compétences et les qualifications des employés de l’industrie automobile en vue de la transition structurelle;
* s'inquiète de la difficulté d'atteindre les objectifs de réduction, sauf si les infrastructures de recharge nécessaires pour soutenir la transition devaient être en place.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Claudia Drewes-Wran* |
| *Tél.:* | *+32 25468067* |
| *Courriel:* | *claudia.drewes-wran@eesc.europa.eu* |

* ***La voie à suivre pour la décennie numérique***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure:** | Violeta JELIĆ (groupe des employeurs — HR) |
| **Corapporteur:** | Philip VON BROCKDORFF (groupe des travailleurs — MT) |
| **Référence:**  | COM(2021) 574 final EESC-2021-04854-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* invite instamment l’Union européenne à renforcer sa souveraineté numérique, qui devrait constituer, au cours des prochaines années, un maillon essentiel du processus de développement économique, social et environnemental de l’Europe;
* insiste sur la nécessité d’une transformation numérique durable, centrée sur l’humain et inclusive;
* juge essentiel de garantir la participation des représentants de la société civile, notamment des partenaires sociaux, des organisations de consommateurs et d’autres parties prenantes concernées, à la conception, à la mise en œuvre et au suivi du programme d’action et des feuilles de route nationales correspondantes;
* souligne la nécessité d’accorder une attention particulière aux personnes les plus susceptibles d’être exposées à la fracture numérique;
* relève que les investissements dans les infrastructures numériques et le développement du marché unique des données constituent d’autres catalyseurs essentiels d’un véritable progrès numérique dans toutes les régions de l’Union;
* souligne le rôle essentiel que peut jouer le secteur public dans le développement numérique, grâce à la numérisation des services publics et de l’administration;
* considère que les projets multinationaux sont des initiatives utiles qui devraient associer le plus grand nombre possible d’États membres, afin de soutenir un marché unique numérique interconnecté, interopérable et sûr et de combler toute lacune au niveau des capacités critiques dans l’ensemble de l’Union;
* invite la Commission à accélérer et à orienter les projets de manière à en tirer le meilleur parti possible du point de vue de l’ensemble de l’Union.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Alice TÉTU* |
| *Tél.:* | *+32 25468286* |
| *Courriel:* | *Alice.Tetu@eesc.europa.eu* |

* ***Ecosystèmes industriels, autonomie stratégique et bien-être***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteure:** | Sandra PARTHIE (groupe des employeurs — DE) |
|  |
| **Référence:**  | Avis exploratoire à la demande de la présidence française du Conseil de l’UEEESC-2021-05066-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* soutient l’ambition affichée par l’Union d’assumer davantage la responsabilité de sa propre sécurité, de réduire les dépendances unilatérales dans des domaines critiques et de renforcer sa capacité à définir et à mettre en œuvre ses propres priorités, en passant à une situation de compétitivité économique et de résilience accrue;
* recommande à l’Union d’accroître les dépenses qu’elle alloue à la recherche, au développement et à l’innovation, ainsi qu’à d’autres instruments de financement connexes, en portant celles-ci au moins au même niveau que dans d’autres régions du monde;
* estime qu’il importe de parvenir à une véritable convergence vers le haut des économies européennes, notamment en ce qui concerne la productivité, les normes sociales, la santé et la sécurité au travail, de même qu’une production respectueuse de l’environnement.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Silvia Staffa* |
| *Tél.:* | *+32 25468378* |
| *Courriel:* | *Silvia.Staffa@eesc.europa.eu* |

* ***Instruments financiers innovants — entreprises à impact social***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur:** | Giuseppe GUERINI (groupe «Diversité Europe» — IT) |

|  |  |
| --- | --- |
| **Corapporteure:** | Marie-Pierre LE BRETON (groupe des employeurs — FR) |

|  |  |
| --- | --- |
| **Référence:**  | Avis exploratoire à la demande de la présidence française du Conseil de l’UEEESC-2021-05118-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE:

* estime qu’il est important de développer des instruments financiers innovants capables d’avoir des impacts sociaux positifs, tout d’abord par des actions menées par des organisations de l’économie sociale, mais aussi par l’implication de toutes les entreprises qui visent à obtenir des impacts sociaux positifs;
* estime que la reconnaissance de l’économie sociale et de la proximité comme l’un des 14 écosystèmes de la stratégie industrielle européenne est cohérente avec la promotion des investissements à impact social et se félicite de cette reconnaissance;
* considère qu’il est important d’introduire et de soutenir des formes d’investissement visant à obtenir des impacts sociaux, créer des emplois de qualité et attirer des investisseurs privés et des nouveaux capitaux, mais il recommande que ces investissements soient ciblés de manière à produire des effets supplémentaires et multiplicateurs et ne jamais remplacer les dépenses sociales publiques pour les prestations essentielles;
* est favorable à ce que (i) les outils et indicateurs d’évaluation de l’impact social soient co-construits en amont, projet par projet, garantissant ainsi le respect des spécificités des organisations de l’économie sociale et (ii) une définition européenne de l’impact social soit élaborée;
* recommande que les investissements visant à obtenir des impacts sociaux soient conçus de manière à assurer un équilibre entre l’impact social (changements positifs générés par l’investissement), le niveau de rendement (responsable et durable pour l’investisseur) et le niveau de risque pour l’entreprise sociale;
* considère qu’il est important que des analyses soient effectuées régulièrement pour qu’une cartographie élaborée des différents systèmes d’innovation soit conçue afin de soutenir le financement à impact social mis en place dans les États membres, dans le but de construire une base de connaissances partagée et de promouvoir l’échange de bonnes pratiques;
* considère qu’il est essentiel de créer une instance au niveau européen de guidage politique et de suivi technique des initiatives en matière de financements innovants de l’économie sociale et des entreprises qui visent à atteindre des objectifs d’impact social.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Colombe GREGOIRE* |
| *Tél.:* | *+32 25469286* |
| *Courriel:* | *Colombe.Gregoire@eesc.europa.eu* |

# **AGRICULTURE, DÉVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT**

* ***Sécurité alimentaire et systèmes alimentaires durables***

|  |  |
| --- | --- |
| **Rapporteur:** | Arnold PUECH D’ALISSAC (groupe des employeurs — FR) |
| **Corapporteur:** | Peter SCHMIDT (groupe des travailleurs — DE) |
|  |
| **Référence:**  | Avis exploratoire à la demande de la présidence française du Conseil de l’UEEESC-2021-05472-00-00-AC |

**Points clés:**

Le CESE a été la première institution de l’Union européenne à préconiser l’élaboration d’une politique alimentaire globale en Europe afin d’assurer une alimentation saine à partir de systèmes alimentaires durables, en établissant un lien entre l’agriculture d’une part et la nutrition et les services écosystémiques d’autre part, et en veillant à ce que les chaînes d’approvisionnement préservent la santé publique dans tous les segments de la société européenne. Une telle approche, qui a maintenant trouvé une traduction dans la stratégie «De la ferme à la table», devrait améliorer la cohérence entre les différents domaines d’action en rapport avec les aliments, sensibiliser à la valeur de l’alimentation et promouvoir des systèmes alimentaires durables.

En réponse à la demande d’élaboration du présent avis exploratoire formulée par la présidence française du Conseil, le CESE estime que les principaux leviers à activer au niveau de l’Union européenne pour préserver la compétitivité des producteurs européens, dans le but de garantir d’une part la sécurité alimentaire européenne et une alimentation durable, et d’autre part des prix abordables pour les consommateurs, sont les suivants:

1. favoriser une autonomie stratégique ouverte au service de la sécurité alimentaire et d’une alimentation durable;
2. mettre au point des technologies et des semences novatrices afin d’être toujours en mesure de fournir des solutions aux agriculteurs confrontés à des restrictions sur les outils existants;
3. garantir la couverture en haut débit et la numérisation, lesquelles constituent une condition préalable pour l’agriculture de précision et la robotisation, et soutenir les investissements dans de telles techniques durables;
4. promouvoir et faciliter l’accès des producteurs agricoles, en particulier des jeunes agriculteurs, à la formation à ces nouvelles techniques;
5. assurer la réciprocité des normes et établir des conditions de concurrence équitables en intégrant, à titre de normes mondiales de durabilité, la stratégie «De la ferme à la table» et celle en faveur de la biodiversité incluses dans le pacte vert, ainsi que les normes qu’elles posent, dans tous les accords commerciaux en place, dans tous ceux que l’Union européenne conclura à l’avenir et dans les accords de l’OMC;
6. souligner la valeur de l’alimentation en favorisant l’éducation nutritionnelle des consommateurs, et contribuer ainsi à rapprocher le secteur agricole du reste de la société;
7. garantir l’équité des prix et de la répartition des revenus tout au long de la chaîne, disposer davantage les consommateurs à payer le prix adéquat des denrées alimentaires pour en consommer moins mais de meilleure qualité, et interdire les pratiques commerciales déloyales grâce à des réglementations ambitieuses;
8. aligner les pratiques et les activités des entreprises du secteur alimentaire sur les objectifs de développement durable (ODD);
9. garantir, notamment par la création d’un Conseil européen de la politique alimentaire, que la société civile et tous les acteurs de chacun des maillons de la chaîne d’approvisionnement alimentaire soient associés à la démarche et y participent de manière structurée, en promouvant la coopération plutôt que la concurrence.

En outre, parmi les principaux leviers pouvant contribuer à réduire la dépendance aux intrants, notamment de synthèse, et à améliorer l’autonomie protéique de l’Union, le CESE relève ce qui suit:

1. faire en sorte que l’Union favorise des pratiques qui ne requièrent que peu d’intrants agricoles, en particulier pour ce qui est des combustibles fossiles et des pesticides, et accroisse ses capacités lui permettant de les produire sur son sol;
2. améliorer l’autonomie protéique de l’UE, ce qui est souhaitable à tous points de vue. Les importations de fèves de soja en provenance de pays tiers peuvent être une source de déforestation, de dégradation des forêts et de destruction des écosystèmes naturels dans certains pays producteurs. Le développement de la production de légumineuses et de légumes secs riches en protéines dans l’Union limiterait le recours aux importations et aurait donc une incidence positive sur le climat et l’environnement;
3. organiser et aider le secteur des protéines afin d’en favoriser la production et de convaincre les agriculteurs, grâce notamment à une politique agricole commune ambitieuse;
4. intensifier la production de graines oléagineuses et de tourteaux d’oléagineux. La valorisation des graines oléagineuses dans le but premier de produire des denrées alimentaires repose à la fois, et de manière indissociable, sur celle de l’huile et sur celle des tourteaux. Il est ainsi possible de renforcer la production durable de denrées alimentaires et d’énergie;
5. renforcer l’action de l’Union visant à protéger et restaurer les forêts dans le monde, au moyen notamment d’une amélioration du système actuel de certification forestière [programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), Conseil de bonne gestion forestière (FSC)] permettant d’approuver les produits qui ne contribuent pas à la déforestation;
6. mettre en place des chaînes d’approvisionnement courtes, équitables et transparentes et faire en sorte que la transition vers une agriculture durable intervienne dans le cadre d’une approche progressive pour préserver les équilibres existants;
7. assurer la réalisation du droit à l’alimentation pour tous, en particulier pour les personnes en situation d’insécurité économique et sociale, et faciliter l’expérimentation dans le domaine de l’innovation sociale. L’aide alimentaire doit demeurer une politique obligatoire dans les États membres;
8. veiller à ce que des denrées alimentaires puissent être produites dans toutes les régions de l’Union européenne.

Le CESE accueille favorablement le «Plan d’urgence visant à garantir l’approvisionnement et la sécurité alimentaires en période de crise» et la proposition de créer un mécanisme européen de préparation et de réaction aux crises de sécurité alimentaire, et recommande d’intégrer ces dispositifs dans une politique alimentaire globale. Le CESE demande de se voir conférer un rôle actif au sein du groupe spécifique d’experts.

|  |  |
| --- | --- |
| ***Contact:*** | *Monica Guarinoni* |
| *Tél.:* | *+32 25468127* |
| *Courriel:* | *Monica.Guarinoni@eesc.europa.eu* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. [SOC/698](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/sante-et-securite-au-travail-cadre-strategique-de-lue-2021-2027). [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7466429/>. [↑](#footnote-ref-2)
3. [https://www.cancer-environnement.fr/597-Vol-124--Cancerogenicite-du-travail-de-nuit-poste.ce.aspx](%09https%3A//www.cancer-environnement.fr/597-Vol-124--Cancerogenicite-du-travail-de-nuit-poste.ce.aspx.). [↑](#footnote-ref-3)
4. Commission européenne (2021), Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées concernant l’intelligence artificielle (législation sur l’intelligence artificielle) et modifiant certains actes législatifs de l’Union, [COM(2021) 206 final](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1623335154975&uri=CELEX:52021PC0206). [↑](#footnote-ref-4)